



## Tacite reconduction d'un contrat d'affichage

Par **brin**, le **22/05/2015** à **13:10**

Bonjour,

Je suis gérante d'un institut de beauté.

Il y a trois j'ai conclu avec le société xxxxxx un contrat d'affichage publicitaire d'une durée de 3ans.

3 ans se sont écoulées .... et je reçois une nouvelle facture ....tacite reconduction me dit on ( que je n'ai pas dénoncé en courrier avec AR comme il se doit )

La facture de reconduction est au nom de yyyyyy.

Je leur adresse un courrier disant que je ne souhaite pas reconduire en m'abritant derrière la loi Chatel et derrière le fait que je ne connais pas cette nouvelle société qui me facture ( yyyyyy )

Leur réponse :

yyyyyy et xxxxxx sont les mêmes société

Je ne bénéficie pas de la loi Chatel car elle ne s'applique ps entre Pro.

Ma question :

au vu des éléments en votre possession, puis je me soustraire au paiement de ce renouvellement.

Merci de votre aide

Par **francky56150**, le **18/07/2015** à **15:37**

Bonjour,

Je suis dirigeant d'une entreprise, je rencontre le même genre de soucis avec la société Coprim plan, vous pouvez me contacter par mail en me laissant vos coordonnées pour que nous puissions en discuter de vive voix.

Cette société n'en ai pas à son coup d'essai d'après ce que je peux voir sur internet.

Mon adresse mail : franckbultez@sfr.fr

Cordialement

Par **KIKOU30**, le **13/04/2016** à **11:16**

coprim plan grosse arnaque dommage qu'on ne puisse laisser aucun commentaire sur leurs pages jaunes, notre société a signé pour un contrat d'un an soit 12 mois d'affichage 1560€, au final on paie pour 10 mois. Affichage 1 mois après et retrait 1 mois avant la fin du terme.

Après plusieurs relances aucune explication et les personnes qui répondent sont très

désagréable.  
EntreprisE à FUIRRRRR

Par **STELINA06**, le **28/04/2016** à **14:28**

CE SONT DE GROS EXCROCS!!!!

Par **danie13**, le **28/01/2020** à **11:03**

Bonjour à tous,

J'ai un souci avec la société ECP à vallauris. J'ai signé un contrat d'un an en janvier 2019 comme me l'avait proposé le commercial venu dans notre boutique et nous avons réglé en plusieurs fois par chèque. En janvier 2020 je recoit une facture pour régler pour l'année !!! à mon grand étonnement je les appelle et la dame très désagréable me dit que bien oui j'ai signé pour 36 mois !!!! qu'elle a le contrat sous les yeux et que c'est barré 24 mois donc je dois régler sinon elle m'envoie les huissiers !!! donc moi avec mon contrat sous les yeux je lui dit mais non il n'y a rien de barrer ni entourrer comme quoi c'est un contrat de 36 mois , le commercial m'a dit que c'était pour un an sinon je ne l'aurais pas fait !!! nous sommes une petite entreprise individuelle.

Elle m'envoie par mail mon contrat et là stupéfaction ils ont barré 24 mois et sur mon contrat aucunement ni barré ni entourré . Fraude, arnaque !!!

Je lui dit de m'envoyer le commercial pour que l'on s'explique , en vain !!!

Je leur ai envoyé une LR avec AR qu'ils résilient ce contrat frauduleux et qu'ils enlèvent mon affiche. Ils ont réceptionné ma LR mais ne m'ont pas répondu et n'ont toujours pas enlevé le panneau.

Qui est dans le même cas que moi ?

Comment peut on faire ?

Merci à tous